

PROJET ETABLISSEMENT EAJE « Les Pitoutis » à Sorède

SERVICE PETITE ENFANCE

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALBERES COTE VERMEILLE
ILLIBERIS

Période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026

Table des matières

I.	Projet d'accueil	4
1.	Les prestations d'accueil proposées	4
2.	Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap	7
3.	Les compétences professionnelles mobilisées	8
a.	L'équipe et les intervenants	8
b.	Le travail d'équipe	8
c.	L'analyse des pratiques professionnelles et la formation	9
d.	L'accueil des stagiaires et des apprentis	9
II.	Projet éducatif	10
1.	L'accueil	10
a.	Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation	10
b.	L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace	11
2.	Le soin	13
a.	L'alimentation	13
b.	Le sommeil	13
c.	L'hygiène et les soins corporels	14
3.	Le développement, le bien-être et l'éveil	14
a.	Le jeu et activités	14
b.	L'approche artistique et culturelle	17
c.	L'égalité fille-garçon	17
III.	Le projet social et le développement durable	18
1.	Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs	18
2.	Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement et les actions de soutien à la parentalité	20
3.	Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle	21

4. Les partenaires.....	21
5. La démarche en faveur du développement durable	22
ANNEXE.....	23

Introduction

Conformément à la réglementation, le service petite enfance a élaboré un projet d'établissement mettant en œuvre la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L.214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Ainsi, il a pour objectif d'exprimer les valeurs portées par le service et cela, dans le respect de la Charte.

Ce document, après validation auprès Conseil communautaire de notre collectivité, est transmis à nos partenaires, aux parents, aux stagiaires accueillis mais aussi à l'ensemble des professionnels du service ainsi que ceux effectuant des remplacements temporaires.

I. Projet d'accueil

1. Les prestations d'accueil proposées

Le service petite enfance est un service de la communauté de communes Albères- Côte Vermeille-Illibérus (CC ACVI). Il est organisé autour de neuf structures, 7 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et 2 Micro-Crèche (MC), ainsi qu'un Relais Petite Enfance (RPE). Réparties sur l'ensemble du territoire communautaire, ces structures proposent 232 places d'accueil et sont financées par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) selon le mode de Prestation de Service Unique (PSU)

❖ Service Petite Enfance – CC ACVI

04-68-81-85-68

3, impasse Charlemagne - 66 700 ARGELES-SUR-MER

❖ EAJE « Els Barrufets »

Agrément de 47 berceaux

Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

eajeargeles@cc-acvi.com / 04-68-81-85-68

Rue Camille Trencat - 66 700 ARGELES-SUR-MER

❖ EAJE « Pomme Cannelle »

Agrément de 20 berceaux

Accueil du lundi au jeudi de 7h30 à 18h30 / le vendredi de 7h30 à 18h

eaiepages@cc-acvi.com / 04-68-21-87-10

Rue du Boulodrome - 66 670 BAGES

❖ EAJE « Les P'tits Baigneurs »

Agrément de 25 berceaux

Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h

eaiebanyuls@cc-acvi.com / 04-68-88-38-25

Rue Jules Ferry – HLM Michel Gineste - 66 650 BANYULS-SUR-MER

❖ EAJE « El Ratoli »

Agrément de 50 berceaux

Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h15

eaieelne@cc-acvi.com / 04-68-68-07-92

Pas de la Baneta - 66 200 ELNE

❖ MC « Els Esquirols »

Agrément de 10 berceaux

Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

eaiepalau@cc-acvi.com / 04-68-98-24-63

Chemin du Château Villeclare - 66 190 PALAU-DEL-VIDRE

❖ EAJE « Les P'tits Mousses »

Agrément de 25 berceaux

Accueil du lundi au vendredi de 8h à 18h

eaieportvendres@cc-acvi.com / 04-68-82-45-22

60, bd du 8 mai 1945 - 66 660 PORT-VENDRES

❖ EAJE « Els Resquills »

Agrément de 25 berceaux

Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

eaieastandre@cc-acvi.com / 04-68-89-00-33

Avenue Maréchal Joffre - 66 690 SAINT ANDRE

❖ EAJE « Les Pitoutis »

Agrément de 20 berceaux

Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

eajeasorede@cc-acvi.com / 04-68-89-35-18

Rue des Fabriques - 66 690 SOREDE

❖ MC « Très Pams »

Agrément de 10 berceaux

Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

eajevillelongue@cc-acvi.com / 04-68-56-12-97

Carrer les Escoles - 66 740 VILLELONGUE-DEL-MONTS

❖ RPE

Trois permanences sur le territoire

- ARGELES SUR MER : Lundi (12h-12h30) – Mercredi (9h-12h30 / 13h-17h) – Jeudi (15h-19h30) – Vendredi (12h-14h / 14h30-16h)
- ELNE : – Mercredi (13h30 -17h) – Vendredi (12h-13h30)
- BAGES : Lundi (15h-18h)

rpe@cc-acvi.com / 04-68-55-58-90

Allées Ferdinand Buisson - 66 700 ARGELES SUR MER

Ecole Joseph Néo – 66 200 ELNE

Point Jeunes – Rue Danton – 66 670 BAGES

Bien qu'elles soient similaires les périodes de fermeture des structures sont établies chaque année selon les modalités suivantes :

- Deux semaines pendant les vacances scolaires de Noël ;
- Trois semaines au mois d'août sauf l'EAJE d'ARGELES-SUR-MER ;
- Deux jours pour journées pédagogiques des professionnels ;
- Les jours fériés nationaux ;
- Certains ponts après validation de l'autorité territoriale.

Un calendrier annuel des fermetures des EAJE et MC est transmis aux parents en début d'année (de septembre à août) et affiché dans les structures.

L'ensemble des structures accueillent les enfants de 10 semaines à 4 ans selon trois types d'accueil :

- ❖ L'accueil régulier afin de répondre aux besoins connus à l'avance et récurrents (ex. 2h par semaine avec régularité sur une demi-journée spécifique)

- ❖ L'accueil occasionnel qui concerne des besoins connus à l'avance, ponctuels et non récurrents (ou des besoins pouvant être satisfaits compte tenu de places ponctuellement vacantes),
- ❖ L'accueil d'urgence pour faire face à des besoins ne pouvant être anticipés, et ayant un caractère exceptionnel ou d'urgence (parents en difficulté, hospitalisation, reprise d'un travail ou d'une formation etc.)

2. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille. ». Principe 1 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Le décret n°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans a modifié l'article R2324-17 Code de la Santé publique : "Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale."

Le service accueille les enfants en situation de handicap ou porteurs de maladie chronique. Les équipes concourent à l'inclusion sociale des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique.

Chaque situation sera évaluée individuellement, en équipe pluridisciplinaire en présence des parents. Ainsi, tout enfant selon ses besoins pourrait nécessiter de modalités d'accueil pour garantir la sécurité physique, morale et affective de l'enfant et/ou du groupe d'enfants dans lequel il évolue. Ces modalités d'accueil ne sont pas figées et sont complémentaires au contrat d'accueil. Après signature de chacune des parties, le document formalisant les modalités pourra être réajusté au regard : de l'évolution des besoins particuliers de l'enfant, de la présence d'un accompagnant complémentaire à l'équipe.

En vue de généraliser l'accueil des enfants en situation de handicap en conformité avec la loi du 11 Février 2005 « égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et d'être garant du respect de leur droit d'accès aux EAJE, la CC ACVI a officialisé son partenariat avec le Pôle Ressources Hand'avant 66 (PRH66). Ainsi, dans le cas où l'enfant bénéficie d'un suivi complémentaire et/ou d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.), l'envoi d'une copie peut permettre, selon la situation, au Pôle Ressources Hand'avant 66 d'envisager une offre complémentaire au regard des attentes des

responsables légaux. De nouvelles préconisations peuvent également être élaborées entre PRH66 et l'équipe de la structure voire d'autres professionnelles intervenant auprès de l'enfant.

Enfin, le Référent de Santé et d'Accueil Inclusif (RSAI) du service reste un interlocuteur privilégié pour garantir la continuité éducative, prévoir des temps dédiés avec les équipes des structures en fonction des situations et garantir avec le responsable de l'EAJE la mise en œuvre d'un protocole d'accompagnement adapté aux besoins de l'enfant.

3. Les compétences professionnelles mobilisées

a. L'équipe et les intervenants

Une équipe pluridisciplinaire est présente dans chaque établissement, majoritairement composée d'Educateurs de Jeunes Enfants (EJE), Infirmières, Infirmières Puéricultrices, Auxiliaires de puériculture, Agents de cuisine, Agents titulaire du CAP AEPE et des Agents techniques.

Chaque agent a sa propre fiche de poste décrivant ses missions et ses activités au sein des structures.

Enfin, il est important de préciser qu'une psychologue et une infirmière inclusive interviennent auprès des équipes.

b. Le travail d'équipe

« Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants. ». Principe 9 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Chaque équipe se réunit, afin d'évoquer le projet pédagogique. La fréquence de ses réunions est définie en fonction des besoins des équipes.

D'autres réunions sont organisées au sein du service, nous pouvons citer :

- Les réunions de direction : une fois par semaine ;
- Les réunions éducatives : une fois par trimestre ;
- Les réunions techniques (cuisine et entretien) : environ deux fois dans l'année.

c. L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. ». Principe 10 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Conformément à l'article R2324-37 du Code de la santé publique, le gestionnaire organise des temps d'analyse de pratiques professionnelles pour les professionnels chargés de l'encadrement des enfants. Et ce, à hauteur de 6 heures minimum, par an et par professionnel en dehors de la présence des enfants. Ces groupes, d'une capacité maximale de 15 professionnels, sont animés par des intervenants extérieurs spécifiquement formés, sans lien hiérarchique avec l'équipe. Ces séances ont pour objectif de permettre des échanges professionnels autour de situations ayant posé problème ou suscité des interrogations, afin d'identifier les ressources nécessaires pour mieux les appréhender.

Afin d'offrir un accompagnement de qualité aux enfants et à leurs familles, les professionnels suivent des formations afin de se tenir informer sur les nouvelles recommandations et améliorer ainsi, leurs pratiques professionnelles. Chaque agent peut faire une demande de formation individuelle en fonction de ses besoins (développement de l'enfant, droit de l'enfant, communication non violente etc.), notamment par le biais du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) mais aussi par des organismes extérieurs. Des formations collectives sont également organisées au sein du service, il s'agit de journée pédagogiques, généralement au nombre de deux par an, dont le thème et le contenu sont définis en équipes.

Enfin, chaque membre du service petite enfance, en fonction de sa fiche de poste, participe aux formations prévues par la réglementation notamment celles relatives à la Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) et aux bonnes pratiques d'hygiène en cuisine.

d. L'accueil des stagiaires et des apprentis

L'ensemble des établissements, en fonction de leur capacité, accueille des stagiaires. Afin de les accompagner au mieux, un livret d'accueil, commun au service petite enfance, leur est transmis en début de stage.

La définition des horaires et l'organisation du stage se font sous la responsabilité du directeur de l'établissement. Il est également important de préciser qu'en aucun cas, les stagiaires ne sont comptés dans l'effectif du personnel. De plus, les stagiaires sont soumis aux mêmes vaccinations que le personnel des établissements.

II. Projet éducatif

1. L'accueil

a. Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation

Nous avons adopté depuis deux ans, la période d'adaptation sur une semaine : 1 heure de présence avec le parent sur 4 jours et un accueil le cinquième jour en petite journée, sans le parent.

La période d'adaptation débute ainsi : Une fiche « d'habitudes » que nous appelons « Ma petite histoire » est confiée à la famille, lors de l'entretien d'admission, elle a pour mission de la remplir et de la rapporter au moment du premier contact.

Elle sera le démarrage d'échanges autour des habitudes de vie de l'enfant dans son milieu familial.

Nous sommes convaincues qu'un climat de confiance est instauré si nous partons des paroles, des ressentis et des émotions des familles. Nous avons pour objectif de les rassurer, de les accompagner dans leur fonction parentale en étant à leur écoute et en répondant du mieux possible à leurs besoins.

La création d'un livret d'accueil pour les familles

L'équipe de direction propose à toute l'équipe d'offrir aux familles un livret d'accueil lors de leur admission ou au cours de l'année 2025/2026.

L'équipe paraît très intéressée de se lancer dans cette création. Nous sommes conscientes qu'avec le peu de réunion que nous faisons ce livret va mettre du temps à se construire...mais chacune est prête à relever le défi ! Depuis quelques années déjà nous avons fait une place particulière aux familles en nous impliquant quotidiennement dans l'accompagnement à la fonction parentale et à travers divers projets mis en place.

Dans la continuité d'une nouvelle proposition de période de familiarisation ce livret viendra concrétiser matériellement la présentation de notre espace d'accueil !

Aussi, lors de l'admission, nous élaborons le dossier administratif, puis le contrat et la lecture des passages importants du règlement de fonctionnement. Un livret d'accueil, plus ludique, permettrait de prendre davantage le temps de parler de nos valeurs, tout en abordant le RF...

Ce livret permettrait aux familles de s'assurer que nous sommes en adéquation avec leurs valeurs éducatives et de répondre à leurs questions.

Nous le souhaitons, attrayant, coloré, de petite taille, clair et concis.

Nous aborderons les grandes lignes de son contenu lors d'une première réunion. Puis lors des réunions successives nous parlerons des illustrations, des points importants à rappeler, de la mise en page, des choix, des envies.

L'écriture finale se fera par l'équipe de direction.

b. L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

→ *Le fil conducteur de l'année : je bouge mon corps dedans comme dehors !*

Nous savons que pour se construire l'enfant a besoin d'évoluer dans un environnement riche et nourrissant. Qu'il lui est indispensable d'avoir la possibilité de se mouvoir à son rythme et de pouvoir être à l'extérieur le plus souvent possible.

Bouger son corps :

Cette année nous mettons une première lumière sur la pratique du YOGA à la crèche. Le YOGA c'est quoi ? Dans le monde, plus de 300 millions de personnes pratiquent le Yoga régulièrement ou occasionnellement et parmi eux, 2,6 millions sont en France. Mais au fond ..., que représente vraiment le Yoga ? Est-ce un sport ? Une pratique spirituelle ? Un simple moyen de s'étirer ?

Le yoga n'est pas réservé qu'aux adultes, il existe une pratique du yoga pour enfants. C'est en fait un ensemble de postures et d'exercices de respiration qui visent à apporter un bien-être physique et mental, le yoga est une pratique ancestrale née en Inde.

Le Yoga nous offre les clés pour être en harmonie avec nous même ... et si on offrait aux enfants la possibilité de commencer ce voyage dès l'enfance ?

Nous savons que les enfants sont de vraies éponges et absorbent toutes les émotions et stress de leur entourage. Le monde qui les entoure est en constante évolution et les repères se bousculent. Dans ces conditions, il est plus difficile de se concentrer et de continuer leur apprentissage.

Le yoga pour enfants permet à ces derniers, en plus de développer leur mobilité et leur coordination à apprivoiser leurs émotions pour mieux se connaître et ainsi pouvoir interagir avec les autres et avec le monde qui les entoure plus facilement.

Pour cela nous faisons appel à Corinne, dite Coco, qui viendra initier les Pitoutis à cette pratique ancestrale. Elle viendra animer des ateliers pour les enfants mais aussi des ateliers parents-enfants.

Jouer avec son corps :

Nous mettons une seconde lumière sur la découverte du cirque à la crèche.

A partir de 18 mois, on peut éveiller les sens du tout-petit avec l'outil cirque ! Ludique, les ateliers d'arts du cirque donnent à voir et à toucher : couleurs, formes, matières à apprécier !

Ces ateliers permettent la découverte de soi et de son corps, l'apprentissage de la vie de groupe, l'autonomie et le respect des consignes.

Les intervenants s'adaptent aux capacités des enfants et sont là pour les accompagner dans leur découverte.

Pour cela nous faisons appel à la Cie Les mains blanches, qui viendra initier les Pitoutis à l'art du cirque. Elle viendra animer des ateliers pour les enfants mais aussi des ateliers parents-enfants.

Jouer à l'extérieur :

Nous souhaitons aménager notre extérieur de façon à le rendre plus accessible et ludique, en créant des espaces variés.

Sortir, explorer, respirer, bouger... nous souhaitons que notre extérieur devienne une véritable extension pédagogique de notre crèche, été comme hiver. Aujourd'hui, concevoir un espace extérieur adapté aux tout-petits représente une véritable opportunité d'enrichir le quotidien, en soutenant à la fois leur bien-être et leur développement global.

Intégrer des activités en extérieur dans le quotidien des tout-petits en crèche présente de nombreux bénéfices, aussi bien sur le plan physique que cognitif, émotionnel et social. Voici quelques-uns des bienfaits :

- Lumière naturelle et vitamine D
- Air frais et bien-être
- Développement moteur
- Stimulation des sens
- Relations entre enfants
- Autonomie
- Curiosité naturelle
- Retour au calme et recentrage

Créer un espace extérieur adapté en crèche ne se résume pas à installer quelques jeux en plein air : il s'agit de penser un véritable environnement pédagogique en cohérence avec les besoins spécifiques des tout-petits. Sécurité, diversité des usages, durabilité et nature sont les fondations d'un aménagement réussi.

Voici les trois grands piliers à respecter :

1. Garantir un environnement sécurisé
2. Varier les zones pour encourager le développement global.
3. Choisir du matériel durable et intégrer le vivant

Les albums photos familles

Nous avons créé une « boîte à photos des familles » : dans une boîte seront rangés les albums photos des familles présentant pour chaque enfant les personnes les plus importantes de son entourage. Grâce à cela, nous voulons montrer dans notre lieu d'accueil un petit peu du 'chez soi' pour que l'enfant y retrouve quelque chose de lui, une sécurité. Nous voulons aussi montrer les ressemblances et les différences entre les familles.

Ainsi nous espérons que les enfants grandiront avec l'esprit ouvert. Pour cela, nous avons besoin de la participation des familles.

« La boîte à photos des familles » constitue probablement un des supports les plus efficaces pour travailler sur l'implication des parents et le respect de la diversité. En effet, elle permet :

- ✓ De renforcer le lien entre le lieu d'accueil et sa famille, la sécurité affective de l'enfant.
- ✓ De montrer que chaque famille a sa place dans le lieu d'accueil, qu'elle est bienvenue, telle qu'elle est. Ainsi, les enfants se rendent compte que leurs parents, quelles que soient leurs identités ou cultures, sont respectés dans leur manière de vivre. Cela les aide à se construire une bonne image d'eux-mêmes et des autres.
- ✓ De stimuler les échanges entre enfants et adultes.

2. Le soin

a. L'alimentation

Le repas répond à un besoin physiologique, à la découverte des goûts et des saveurs. C'est un moment de plaisir, d'échanges et d'apprentissage à l'autonomie.

Une attention particulière est portée sur la composition des menus et notamment à l'évolution des textures des repas proposés aux enfants. Cette évolution se fait de manière progressive, en tenant compte du développement psychomoteur de chaque enfant. Le passage d'une texture mixée à une texture en mixée-morceaux, par exemple, se fait en lien étroit avec les familles dans le respect du rythme de l'enfant. Les menus sont affichés dans l'établissements.

Par ailleurs, nous tenons à mettre en avant l'anniversaire des enfants à travers la confection de gâteau à la crèche. Lors d'anniversaires, une professionnelle avec un petit groupe d'enfant prendra le temps de préparer un gâteau d'anniversaire. C'est l'occasion de découvrir et se familiariser avec la pâtisserie en découvrant les ingrédients, manipuler, goûter et surtout déguster ce gâteau l'après-midi tous ensemble ! Ces ateliers pâtisseries permettent de proposer des gâteaux variés en goût et adaptés aux tout-petits.

b. Le sommeil

Le sommeil est un besoin essentiel dans le développement de l'enfant. Le repos permet d'être à nouveau disponible pour découvrir, explorer, s'éveiller.

Notre structure organise les temps de repos en respectant le rythme des enfants mais aussi ses rituels et cela afin de proposer un environnement serein pour le repos des enfants. De même, les professionnels adaptent l'aménagement de l'espace et de couchage des enfants.

c. L'hygiène et les soins corporels

Les soins et les changes sont, des moments où s'installent une relation privilégiée entre chaque enfant et le professionnel qui s'occupe de lui.

Notre structure s'adapte aux besoins des enfants, leur permettant d'être accueillis en toute sérénité. Des procédures spécifiques sont mis en place par le référent en santé. Selon les besoins, certaines structures, mettent en place des projets afin de répondre au mieux aux besoins des enfants comme par exemple le lavage des mains.

3. Le développement, le bien-être et l'éveil

« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités ». Principe 2 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

a. Le jeu et activités

- ❖ *« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnelles qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir ». Principe 4 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant*

L'enfant s'éveille au monde environnant par le jeu, le plaisir et l'expérimentation. Cette découverte doit se faire dans la joie, en relation avec les autres en :

- ✓ Proposant des jeux libres pour une exploration autonome : laisser l'enfant être acteur de son quotidien et de ses découvertes,
- ✓ Apportant une écoute attentive à l'expression de ses émotions,
- ✓ Valorisant l'écoute et les paroles bienveillantes,
- ✓ Proposant une ambiance décontractée, sereine, accompagnée d'un regard professionnel et rassurant dans un espace adapté et réfléchi.

Par ailleurs, la structure participe activement à la Grande Semaine de la Petite Enfance. Cette année, elle aura lieu du 14 au 21 Mars 2026. Le thème de cette 13^{ème} édition est : « Des équilibres » Participer à ce grand rendez-vous de la petite enfance, c'est mettre en lumière notre travail de professionnelles, dynamiser nos pratiques d'équipe, multiplier les moments de partage avec les familles et les accompagner dans leur rôle de parents.

❖ *« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement ». Principe 6 charte nationale de l'accueil du jeune enfant*

Dès le mois d'Octobre nous mettons en place un partenariat avec la Ferme ATAMA, la Ferme qui Gigote implanté à Villelongue-dels-Monts et spécialisée dans la médiation animale.

Julie, Educatrice spécialisée, formée en médiation animale et responsable de la ferme met en avant le bien-être animal et le respect de ces derniers. Il nous tient à cœur de véhiculer ces valeurs auprès des tout-petits en leur permettant de découvrir de manière régulière, à raison d'une fois par mois des animaux habitués au contact d'autrui (personnes âgées, personnes en situation de handicap et jeunes enfants) et apaisés grâce à des gestes bienveillants.

Les séances d'une heure se dérouleront en trois petits groupes d'enfants pour que chacun puisse prendre le temps de découvrir les animaux présents (poules, lapins, cochon d'inde...)

La médiation animale peut offrir de nombreux avantages aux enfants en crèche comme améliorer les compétences sociales (la présence d'animaux encourage les enfants à interagir les uns avec les autres et à travailler en équipe pour en prendre soin), développer l'éveil sensoriel (proximité avec l'animal) et permettre de nouvelles expériences.

Par ailleurs, depuis quelques années déjà nous avons réalisé un espace dédié au jardinage.

Un jardin à la crèche, pourquoi ? Comment ?

Nous entendons souvent dire de nos jours « Que faire pour améliorer notre environnement ? »

Pourquoi ne pas commencer à aborder l'éducation à la nature dès le plus jeune âge ?

L'objectif premier est d'éveiller chez l'enfant, l'intérêt, la curiosité et le respect de la nature.

Pour cela nous mettons en place des ateliers concrets d'observation, de manipulation et réalisation autour du jardinage. Ces ateliers ont également pour but d'accompagner l'enfant dans sa propre découverte, sa construction sensorielle, psychomotrice, sociale et psychoaffective.

En effet, nous avons à cœur de proposer cet environnement où l'enfant, voit, observe, touche, sent, écoute, découvre, plante, sème, arrose, gratte, creuse, arrache et partage...

Sensibles au respect de la nature et au bien-être de chacun nous utilisons ce que la nature nous offre : nous prenons le temps de ramasser des feuilles avec les enfants, observer les insectes qui nous entourent, sentir les odeurs qui traversent la crèche et son extérieur.

Au cours de l'année nous souhaitons ouvrir cet espace aux familles pour leur permettre de partager un moment au sein de la crèche avec leur enfant et les professionnelles. Nous ferons également appel à eux pour des dons de graines/plants, c'est une façon de participer à la vie de la crèche. Et dans le cadre de la lutte anti déchets, nous souhaitons distribuer 3 bio seaux aux familles pour l'alimentation de notre composteur.

Cette année nous souhaitons créer un espace pour accueillir des tortues :

Grâce à la littérature enfantine, aux dessins animés, aux doudous, aux jouets, les animaux sont omniprésents dans la vie des enfants dès leur naissance, d'ailleurs, près d'un foyer sur deux, possède au moins un animal de compagnie.

Dans la continuité de l'éveil à la nature, il nous est apparu comme évident d'accueillir chez les Pitoutis, des animaux et plus précisément des TORTUES. Nous avons fait appel au service technique de la CDCACVI pour la construction de leur futur espace de vie en 2025.

Les tortues sont des animaux qui tolèrent les contacts corporels. Elles mettent en mouvement les enfants et suscitent les comportements explorateurs et le contact. La lenteur de déplacement de la tortue permet aux enfants de la suivre, et de plus celle-ci ne représente aucun risque pour eux. Elle a également peu d'exigences alimentaires et ne demande pas beaucoup de soins.

L'accueil d'animaux auprès de jeunes enfants offre aussi de nombreuses vertus :

- Sensibiliser les enfants à la nature et à l'environnement.
- Développer l'éveil sensoriel en favorisant la proximité avec l'animal.
- Permettre aux enfants d'avoir de nouvelles expériences enrichissantes.
- Stimuler le développement psychomoteur des enfants.
- Associer l'expérience de découverte des animaux à une activité positive et agréable.
- Faciliter le développement socio-émotionnel et les capacités cognitives.
- Générer de l'amusement
- Permettre l'organisation d'expériences pédagogiques et ainsi augmenter le bien-être psychologique des enfants.
- Favoriser une attitude plus positive envers l'apprentissage
- Améliorer les relations entre enfants et l'intégration sociale
- Atténuer l'agressivité par des gestes de soins, des paroles tendres et de l'attention permanente : en prenant le temps d'observer le rythme d'évolution d'une tortue dans son espace de vie, l'enfant peut trouver du réconfort. Il peut se sentir apaisé et sécurisé.

b. L'approche artistique et culturelle

« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels ». Principe 5 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

L'éveil à l'art et la culture constitue un projet commun à l'ensemble du service petite enfance. Il se traduit notamment par l'organisation du festival « Chercheurs d'Art » dédié aux tout-petits, visant à rendre la culture accessible dès le plus jeune âge. Cet événement favorise également les échanges avec les parents, s'inscrivant ainsi dans une démarche de soutien à la parentalité.

Toutefois, l'approche artistique et culturelle ne se limite pas à un événement ponctuel comme le festival, mais se construit tout au long de l'année à travers des actions variées, adaptées aux tout-petit. Des sorties régulières au théâtre de l'Archipel de Perpignan sont organisées. Nous travaillons également en partenariat avec les médiathèques et le Pôle Lecture Publique de notre collectivité pour favoriser l'accès régulier aux livres et aux histoires. Cet éveil passe aussi par l'enrichissement de nos propositions au quotidien, grâce notamment aux dons de livres de l'association « Vermeille Internationale ».

Nous allons également nous rapprocher de l'association Cinémaginaire afin d'organiser notre participation à la projection de 4 courts métrages :

- ✓ En décembre 2025 : Mon beau sapin, courts métrages de 35 minutes
- ✓ En mars 2026 : Macpat le chat chanteur : courts métrages de 40 minutes
- ✓ En juin 2026 : Au fil de l'eau : courts métrages de 41 minutes.

c. L'égalité fille-garçon

« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnelles qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité ». Principe 7 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Les enfants ont besoin d'être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre. Il est nécessaire de veiller à ce que les petites filles et les petits garçons soient encouragés de la même manière à aller vers les activités qui suscitent leur intérêt, sans être freinés dans leur développement. L'observation et le questionnement des attitudes de socialisation différenciées des filles et des garçons sont intégrés à la formation des professionnelles. L'attention des professionnelles à ne pas transmettre de manière précoce des stéréotypes de comportement liés au sexe

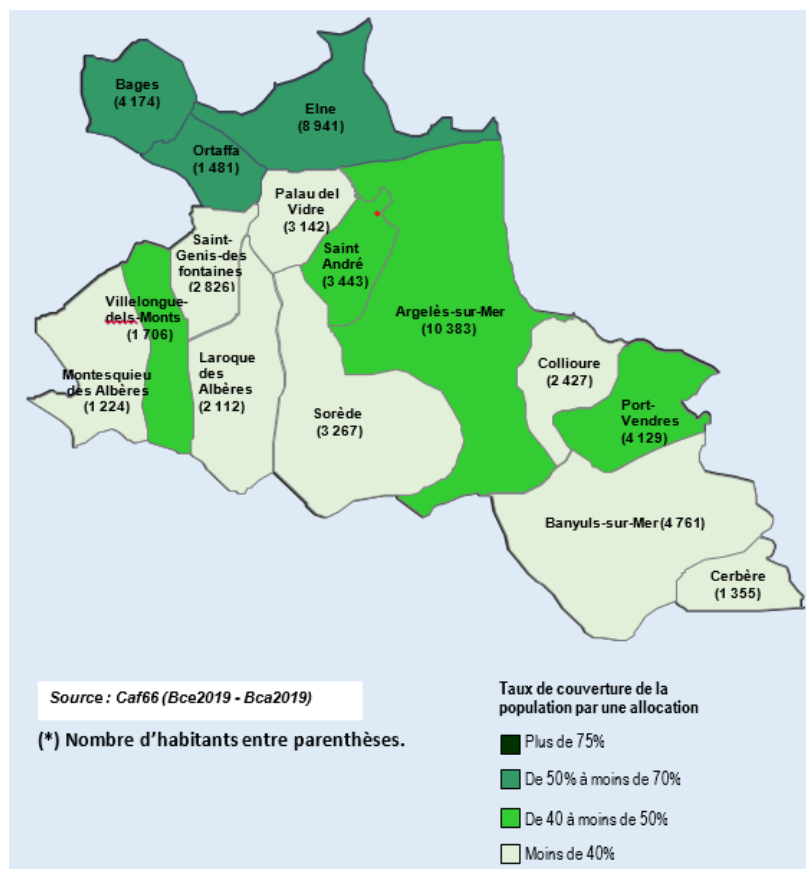
de l'enfant va de pair avec l'accompagnement de la prise de conscience des jeunes enfants de leur identité de petite fille et de petit garçon et la fierté qu'ils en tirent.

III. Le projet social et le développement durable

1. Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

Le service petite enfance est un service de la communauté de communes Albères- Côte Vermeille- Illibérès (CC ACVI). Elle est le deuxième plus important Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) du département derrière la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole. Elle regroupe 15 communes et 55 283 habitants. Son territoire est étendu et diversifié avec des réalités contrastées :

- Des communes littorales très touristiques présentant une diminution régulière de leur population ; Le coût du foncier ne favorise pas l'installation des familles avec enfants.
- Deux villes « Pôles » Argeles et Elne avec une forte attractivité et un contexte socioéconomique très différent (un quartier politique de la ville sur Elne, une augmentation régulière de la population de retraités sur Argeles + 18 % entre 2013 et 2018) ;
- Un bassin de plus petites communes avec un dynamisme démographique constant soutenu par des projets d'urbanisme.



Le nombre de familles avec enfants évolue peu à l'échelle de la CC ACVI (4% tout comme au niveau des P.O). La part des familles monoparentales a augmenté sur la période 2013-2018 (+ 9 %) pour se rapprocher de la moyenne départementale (29 % pour la CC ACVI, 32 % pour le département). Les communes d'Argeles et Elne présentent une forte hausse de ces indicateurs de vulnérabilité avec respectivement, 40 % et 42 % des familles avec enfants ayant des bas revenus et 33 % et 31 % en situation de monoparentalité (chiffres 2019).

Les indicateurs de vulnérabilité (bénéficiaires RSA, prime d'activité, monoparentalité) sont équivalents aux données départementales. Le nombre d'allocataires bénéficiaires du RSA majoré est légèrement inférieur à la moyenne départementale et celui de la prime d'activité de 3 points supérieurs, ce qui peut s'expliquer par le caractère saisonnier ou agricole de tout un pan de l'activité économique.

Année de référence : 2019

Données du territoire	CC ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS	Pyrénées-Orientales	France métropolitaine
Nombre d'allocataires	10 973	110 302	13 222 226
Nombre de familles allocataires	5 067	49 246	6 602 543
Personnes couvertes	23 888	237 750	31 814 973
Population totale	55 371	474 452	64 639 133
Taux de couverture CAF	43%	50%	49%

Source : Caf66 (Bca2019 – Bce2019)

Année de référence : 2019

Structures des allocataires	CC ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS		Pyrénées-Orientales		France métropolitaine	
	Nombre	% Evolution 2014-2019	Nombre	% Evolution 2014-2019	Nombre	% Evolution 2014-2019
Familles monoparentales	2 029	13%	20 912	10%	1 956 207	9%
Couples avec enfant(s)	3 038	-4%	28 334	0%	4 646 336	-3%
Familles allocataires	5 067	2%	49 246	4%	6 602 543	0%
Couples sans enfant(s)	610	39%	6 104	27%	662 867	20%
Allocataires seuls	5 276	57%	54 791	43%	5 931 187	42%
Familles sans enfants	5 886	55%	60 895	41%	6 594 054	39%
TOTAL	10 953	10%	110 141	8%	13 196 597	8%

Source : Caf66 (Bca2019)

2. Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement et les actions de soutien à la parentalité

La place laissée aux parents au sein des structures petite enfance est essentielle pour les professionnels, elle fait partie intégrante de l'accompagnement à la parentalité.

Tout au long de l'année des temps de partage et de convivialité sont organisés dans les structures au travers des ateliers parents-enfants, des réunions d'information et de prévention avec des professionnels spécifiques (orthophonistes, RSAI, psychomotricien etc.). Le soutien à la parentalité est inhérent de l'accompagnement des enfants, il commence dès l'inscription dans la structure et se poursuit tout au long de l'accueil de l'enfant.

Les parents sont régulièrement invités à participer aux sorties organisées par les structures, ces temps de partage en dehors des établissements sont propices aux échanges, ils permettent également aux parents de découvrir des lieux où ils pourront retourner ultérieurement.

Les responsables de structure communiquent avec les parents grâce à des affichages, des transmissions, le site internet de la CC ACVI ou encore les e-mails.

3. Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille ». Principe 1 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

Le service petite enfance accueille, régulièrement ou occasionnellement, tous les enfants dont les parents en font la demande. L'inclusion et la mixité sociale sont deux principes fondamentaux pour le service qui accueille chaque famille individuellement leur permettant ainsi de concilier vie professionnelle, familiale et personnelle.

4. Les partenaires

Le service petite enfance développe et entretient des partenariats avec des institutions mais aussi avec des acteurs locaux. Parmi eux, nous pouvons citer : la Protection Maternelle Infantile (PMI), la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), la Mutuelle Sociale Agricole (MSA), le Pôle Ressource Handicap (PRH), le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), les professionnels libéraux (kinésithérapeutes, orthophoniste, psychomotricien etc.), l'association Lire et faire lire etc.

Au quotidien, le service petite enfance travaille en lien étroit avec l'ensemble des services de la collectivité. Ce partenariat se concrétise à travers divers projets passerelles, notamment avec les accueils de loisirs mais aussi avec les médiathèques à l'occasion des « bébés lecteurs ». Les infrastructures de la CC ACVI, accessibles aux tout-petits, comme la piscine, sont également utilisées pour favoriser l'éveil et le développement des enfants.

5. La démarche en faveur du développement durable

Pour réduire l'impact environnemental et améliorer durablement la qualité de vie des enfants, des parents, les professionnels intègrent à leur projet pédagogique cette dimension environnementale en développant des actions concrètes chaque jour auprès des enfants.

ANNEXE



Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1 Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.

2 **J'avance à mon propre rythme** et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6 **Le contact réel avec la nature** est essentiel à mon développement.

7 **Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles**, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8 J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil**.

9 Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10 **J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées** et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.